

Le Conseil de l'Ordre de ~~merde~~ Bourgogne suspend Alain Houpert

écrit par Christine Tasin | 7 novembre 2022



Alain Houpert © Maxppp - JC Tardivon / Maxppp/MAXPPP



Alain Houpert © Maxppp - JC Tardivon / Maxppp/MAXPPP

Si la crise Covid a eu au moins un bienfait c'est qu'elle a complètement et définitivement discrédité les Conseils de l'Ordre, tout aussi collabos que sous Pétain.

Dans la série "règlements de comptes de Macron avec les médecins authentiques et libres qui ont osé lui désobéir, c'est la condamnation, cette fois, de Alain Houpert, sénateur de Côte d'Or et radiologue. Interdit d'exercer la médecine pendant 6 mois dont 3 avec sursis. Et cela à l'heure où l'on recherche médecins désespérément !

Notre sénateur va faire appel et il a bien raison car c'est fort de café. Comme les autres, Raoult, Perronne etc. il est accusé... d'avoir soigné ou plutôt d'avoir conseillé de se soigner au lieu d'attendre d'être en insuffisance respiratoire pour aller crever à l'hôpital.

3 plaintes avaient été déposées contre lui.

*Le docteur Houpert a été **visé par 3 plaintes**. Le conseil départemental de Côte-d'Or de l'ordre des médecins et le syndicat de l'Union Française pour une médecine libre (UFML)*

lui reprochent tous les deux de “diffuser par voie de presse et par publication sur les réseaux sociaux des informations erronées et non éprouvées scientifiquement ; alors que ce dernier dispose de la spécialité de médecin radiologue, il revendique un droit à la prescription d’un protocole de traitement dit précoce pour la Covid, qui ne repose sur aucune donnée acquise de la science médicale et n’émet aucune réserve sur cette initiative prétendument non éprouvée” notent les plaignants.

“Lors d’interview dans la presse audiovisuelle, le Dr Houpert revendique la liberté de prescrire des traitements précoces contre l’infection du Covid-19 ; Le Dr Houpert se livre par ailleurs à une critique systématique des tests dits PCR (Polymerase Chain reaction) qui ne permettraient pas d’estimer effectivement le nombre de « cas positifs » et sur le résultat desquels seraient néanmoins prises des « mesures liberticides » par le gouvernement français ; – dans le même temps, le Dr Houpert mène une campagne stigmatisant l’inutilité et l’inefficacité des vaccins mis à la disposition du public, et protégeant de la propagation du Covid “

Bref, la totale. Le courageux a clairement battu en brèche le discours officiel de Macron-Véran... ça fait désordre. Il doit payer !

J’allais oublier la cerise sur le gâteau, il a participé au “complotiste” documentaire Hold-Up !

“L’intervention du Dr Houpert dans la vidéo intitulée Hold-up remet en cause la gestion de la crise sanitaire par les pouvoirs publics et incite les professionnels de santé à ne pas suivre les recommandations relatives à la prise en charge des patients. Cette vidéo, qui a été fortement médiatisée en raison de son caractère complotiste reposant sur des approximations et des contre-vérités scientifiques, mettait en cause toute la politique sanitaire de lutte contre la Covid-19 des pouvoirs publics” souligne le conseil National de l’Ordre

des médecins.

“Le fait pour le Dr Houpert d’appeler « tous les médecins à se rebeller », compte tenu du contexte dans lequel ces propos sont exprimés, est donc dénué de toute ambiguïté quant au sens que revêtent ces paroles. Il ne s’agit donc nullement d’un « charabia » comme le prétend le conseil départemental de Côte d’Or de l’ordre des médecins, mais d’une remise en cause des mesures décidées par les autorités sanitaires” regrette le Conseil de l’Ordre.

<https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/info-france-bleu-alain-houpert-senateur-de-cote-d-or-et-medecin-interdit-d-exercer-pour-six-mois-1667577046>

Ils sont bien remontés contre lui, j’espère que ce sera une autre Chambre, indépendante, elle, et ne voyant que l’intérêt du malade qui tranchera...

Cela existe-t-il ?